

Présidence : Monténégro

787^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 6 mars 2015

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 h 05
Clôture : 16 h 05

2. Présidente : Ambassadrice S. Milačić

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : MAÎTRISE DES ARMEMENTS ET MDCS

- « *Maîtrise des armements conventionnels et MDCS : situation actuelle et perspectives* », exposé de M. L. Zannier, Secrétaire général de l'OSCE
- « *Utilisation des instruments de maîtrise des armements et des MDCS dans la gestion des crises* », exposé de M. W. Alberque, Chef de la Section Maîtrise des armements et coordination, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
- « *Perspectives en matière de maîtrise des armements conventionnels en Europe : l'approche russe*, exposé de M. V. Tchernov, Conseiller principal auprès du Département de la non-prolifération et de la maîtrise des armements du Ministère russe des affaires étrangères et Chef adjoint de la délégation de la Fédération de Russie aux Négociations de Vienne sur la sécurité militaire et la maîtrise des armements

Présidente, Secrétaire général, M. W. Alberque (FSC.DEL/79/15 OSCE+)
(FSC.DEL/79/15/Add.1 OSCE+), Fédération de Russie, Allemagne, Grèce
(FSC.DEL/78/15 Restr.), Lettonie-Union européenne (l'Albanie,
l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays
candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et

d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/82/15), Suisse (annexe 1), Turquie, Biélorussie (FSC.DEL/84/15 OSCE+), États-Unis d'Amérique, Azerbaïdjan, Autriche, Royaume-Uni (annexe 2), Luxembourg, Arménie, France, Canada, Ukraine (FSC.DEL/80/15)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (annexe 3) (FSC.DEL/81/15), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/83/15), Pologne, Fédération de Russie, Saint-Siège, États-Unis d'Amérique
- b) *Stages de formation à l'intention des membres de la Mission spéciale d'observation en Ukraine organisés à Götzendorf (Autriche) en préalable à leur déploiement* : Autriche
- c) *Non-document sur le soutien du FCS à l'application des accords de Minsk (FSC.DEL/75/15 Restr.)* : Autriche, Présidente, Grèce

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Réunion du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre tenue le 5 mai 2015* : Président du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre (Espagne)
- b) *Assistance fournie à l'Ukraine pour la neutralisation des explosifs et munitions* : représentant du Centre de prévention des conflits
- c) *Réunion du Groupe informel d'amis sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, prévue le 26 mai 2015* : Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (République tchèque)

4. Prochaine séance :

Mercredi 13 mai 2015 à 10 heures, Neuer Saal

787^e séance plénière

Journal n° 793 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

La Suisse tient à féliciter la Présidence en exercice du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), le Monténégro, pour avoir mis à l'ordre du jour le thème du contrôle des armements et des mesures de confiance et de sécurité. En effet, l'OSCE est une plateforme unique ayant su prouver son utilité stratégique pour débattre des questions politico-militaires dans la zone euro-atlantique et eurasiennne.

Notre délégation se joint aux autres afin de remercier Monsieur le Secrétaire général Lamberto Zannier, Monsieur William Alberque, Chef de la Section du contrôle des armements auprès de la Division politique de sécurité et affaires politiques au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ainsi que le docteur Vladislav Tchernov, Conseiller principal du service de non-prolifération et du contrôle des armements du ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie pour leurs présentations.

La Suisse se montre préoccupée par la tendance toujours plus marquée au réarmement conventionnel dans la zone OSCE. Nous estimons que le non-respect de certains principes fondamentaux du Code de conduite sur les aspects politico-militaires de la sécurité, l'absence de volonté politique en vue de régler des conflits de manière pacifique, ainsi que l'absence de bon fonctionnement d'un traité juridiquement contraignant sur le contrôle des armements conventionnels ont été des facteurs prépondérants ayant conduit à la dégradation de la stabilité militaire dans la zone OSCE, ayant pour corollaire un réarmement conventionnel. Nous estimons également que les outils de contrôle des armements sont utiles dans l'ensemble du cycle des conflits : prévention, management, transition et réhabilitation.

Madame la Présidente,

La volonté politique est le facteur clé afin d'assurer la pleine mise en œuvre des engagements contractés par les États participants ainsi que pour le règlement pacifique des conflits. Le Document de Vienne a démontré sa valeur comme instrument politique dans le cas d'activités militaires inhabituelles et son efficacité comme outil d'alerte précoce. Bien que sa modernisation soit un processus ardu, les États participants ont modernisé sa mise en application par des interprétations novatrices de plusieurs engagements contenus dans le document. Cependant, la crise en et autour de l'Ukraine a montré également les limites de certaines des mesures actuelles contenues dans le document.

La Suisse se montre également préoccupée par le manque de dynamisme dans les négociations sur la modernisation du Document de Vienne. La crise en Ukraine ainsi qu'autour de l'Ukraine ne doit pas neutraliser les discussions au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité ; bien au contraire, les défis lancés par cette crise devraient stimuler les débats en vue d'améliorer ce document. Le FCS a été créé comme plateforme de négociation, de discussion et d'examen de la mise en œuvre des obligations contractées dans le domaine des armes conventionnelles ; le FCS a également été mandaté par les 57 États participants pour moderniser le Document de Vienne.

La Suisse soutient une large discussion d'experts en vue d'une révision du chapitre III, en vue de renforcer les capacités de l'OSCE à agir en cas de crise. Nous pensons qu'il serait également utile de mener une discussion sur la manière de prendre en compte les acteurs non-étatiques et irréguliers armés. Pour ceci, le prochain Séminaire de haut-niveau sur les doctrines militaires pourrait constituer une venue appropriée.

Finalement, nous estimons que les mesures de confiance et de sécurité ont encore de nombreux potentiels méritant à être explorés au niveau régional ainsi qu'au niveau subrégional. Des accords de stabilisation régionale, des mesures de confiance taillées sur mesure, voire des régimes régionaux de contrôle des armements, représentent de véritables options pour l'avenir.

Madame le Présidente,

La Suisse soutiendra tout effort en vue de revigorer les discussions sur les mesures de confiance et de sécurité.

Merci pour votre attention.

787^e séance plénière

Journal n° 793 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je tiens également à remercier S.E. Monsieur Lamberto Zannier, Secrétaire général de l'OSCE, M. William Alberque, Chef de la section de la maîtrise des armements et coordination de l'OTAN, ainsi que M. Vladislav Tchernov, de la Fédération de Russie, pour leurs exposés. Je souhaiterais maintenant répondre en prononçant une déclaration au nom de mon pays, en complément de celle faite par l'UE.

Madame la Présidente,

Nous traversons la pire crise de la sécurité européenne depuis la fin de la Guerre froide. En effet, en Ukraine et dans les régions à proximité, la Russie continue de saper la cohésion de la sécurité européenne dans le but de protéger ses petits intérêts particuliers.

Des organisations comme l'OSCE et, naturellement, l'ONU, ont été fondées sur les principes du dialogue et du respect de la paix et de la stabilité, basés sur l'intégrité territoriale et la souveraineté. Nous devrions célébrer le 40^e anniversaire de l'Acte fondateur de Helsinki au lieu de condamner sa violation. Il incombe donc à la Russie de montrer par ses actions qu'elle est résolument attachée aux principes et aux engagements fondamentaux établis. Il est également essentiel que tous les pays restent clairs et unis dans leurs efforts pour faire respecter le système international, qui est fondé sur des règles.

Il s'agit là d'un tableau général de la situation. Plus concrètement, nous observons depuis quelque temps que la politique russe a tendance à affaiblir l'intégrité et la pertinence de la maîtrise des armements conventionnels en Europe tout en essayant, sans convaincre, de rejeter la responsabilité sur les autres. Nous avons ainsi constaté récemment que la Russie « suspendait » sa participation au Groupe consultatif commun. Nous avons également constaté au cours de ces dernières années que la Russie refusait de moderniser le Document de Vienne et donc que cette précieuse mesure de confiance et de sécurité répondait de moins en moins à l'évolution des besoins en matière de sécurité européenne. Par exemple, la grande majorité des États participants pourraient s'entendre sur une proposition clé visant à abaisser les seuils, mais la Russie s'oppose à ce processus. Elle cherche apparemment à réduire le cadre actuel en vue de faire pression sur les autres afin de le reconstruire en fonction de ses

intérêts. La Russie étant responsable du manque de confiance, ce sont donc les Russes qui doivent prouver qu'ils sont sincèrement prêts à travailler de manière productive.

Une tendance spécifique se dessine depuis un an environ, qui voit la Russie conduire des « manœuvres surprises ». Nous savons que le Document de Vienne contient une « échappatoire » pour des activités notifiables qui sont effectuées sans avertissement préalable des troupes engagées, sauf si ces activités notifiables ont une durée supérieure à 72 heures. Or la tendance montre que la Russie applique de plus en plus cette clause pour éviter d'utiliser la transparence militaire comme moyen de renforcer la confiance et la sécurité. En fait, il semble qu'elle utilise le manque de transparence et de prévisibilité dans le domaine militaire aux fins de coercition et d'intimidation. Dans ces conditions, on peut se demander s'il est vraiment utile d'aborder cette clause spécifique lorsque l'on s'efforcera de moderniser le Document de Vienne.

Le déploiement des forces armées russes autour de la frontière internationale avec l'Ukraine suscite de nombreuses préoccupations. Au lieu d'employer de façon proactive et consciencieuse les instruments politico-militaires disponibles pour essayer d'apaiser ces craintes, la Russie fait valoir qu'elle respecte à la lettre les dispositions pertinentes et qu'elle n'a pas besoin d'en faire plus. Dans ce contexte, ne serait-il pas plus responsable et constructif de sa part d'autoriser des inspections au sol effectuées à titre volontaire dans le cadre du Document de Vienne? La Russie montrerait ainsi qu'elle est résolue à utiliser la transparence militaire pour renforcer la confiance et la sécurité. L'utilisation complète et appropriée des dispositions du Document de Vienne relatives à la réduction des risques servirait également cet objectif. Par ailleurs, il nous paraît évident que des enseignements doivent être tirés et des améliorations apportées.

Certes, il existera toujours un moyen de contourner l'esprit des accords tels que ceux que nous examinons, mais en définitive, c'est la volonté politique investie qui compte vraiment.

Le Royaume-Uni est très attaché à la sécurité coopérative dans l'espace de l'OSCE et continuera pour sa part de faire tout son possible pour préserver son intégrité.

Madame la Présidente, je vous serais reconnaissant de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de cette séance.

Je vous remercie.

787^e séance plénière

journal n° 793 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE

Madame la Présidente,

À propos de la déclaration faite aujourd'hui par la délégation de la Fédération de Russie sur le statut de la République autonome de Crimée, la délégation de l'Ukraine tient à insister sur ce qui suit :

Le droit international interdit l'acquisition de tout ou partie du territoire d'un autre État par la contrainte ou la force. La République autonome de Crimée, qui continue de faire partie intégrante de l'Ukraine, a été occupée et annexée illégalement par la Fédération de Russie en violation des principes et engagements de l'OSCE ainsi que des normes du droit international. Les actions illégitimes de la Fédération de Russie n'ont aucune conséquence juridique sur le fait que la République autonome de Crimée fait partie intégrante de l'Ukraine. L'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues est garantie par le droit international et la résolution 68/262 « Intégrité territoriale de l'Ukraine » adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 27 mars 2014.

La Fédération de Russie enfreint actuellement des principes aussi fondamentaux de l'Acte final de Helsinki que l'égalité souveraine et le respect des droits inhérents à la souveraineté, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'inviolabilité des frontières, l'intégrité territoriale des États, le règlement pacifique des différends, la non-intervention dans les affaires intérieures et l'exécution de bonne foi des obligations découlant du droit international.

Nous appelons la Fédération de Russie à revenir aux préceptes du droit international et à annuler l'annexion de la République autonome de Crimée.

La délégation de l'Ukraine demande que la présente déclaration soit consignée dans le journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.